

SLOW

COMMUNE de MARVAL

(Haute-Vienne)

DECISION N° 49-2025

en date du 22 septembre 2025
portant sur le remplacement des prises de courant dans Le Bourg.

Le Maire de la Commune de MARVAL (Haute-Vienne),

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal N° 14-2020 en date du 10 juillet 2020 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

DECIDE

Article 1 – d'accepter le devis du Syndicat Energies Haute-Vienne- 8 rue d'anguernaud- ZA du Chatenet- 87410 LE PALAIS SUR VIENNE pour la mise en place de 5 coffrets prises sur façade à réarmement automatique et 10 prises de courant sur candélabre pour un montant de 5 351.66 euros TTC.

Article 2 – La présente décision sera exécutée conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du C.G.C.T.

A Marval, le 30 septembre 2025

Pierre HACHIN
Maire

